

Overijse, le 24 juin 2020

## Objet : Arrêt de la commercialisation d'Emconcor® en Belgique à partir du 1er août 2020

Chers Partenaires,

Par la présente, nous souhaitons vous informer de l'arrêt de la commercialisation d'Emconcor®, d'Emconcor® Mitis et d'Emconcor® Minor en Belgique à partir du 1er août 2020. Vu l'étroite collaboration que Merck entretient avec vous depuis de nombreuses années, nous estimons qu'il est de notre devoir de vous en informer à l'avance. L'AFMPS, autorité belge compétente, a également été informée selon la procédure officielle.

L'arrêt de la commercialisation s'applique aux présentations suivantes (code CNK) :

- Emconcor® 10 mg 56 comprimés (0600-262)
- Emconcor® 10 mg 28 comprimés (0600-254)
- Emconcor® Mitis 5 mg 56 comprimés (0275-446)
- Emconcor® Mitis 5 mg 28 comprimés (0275-438)
- Emconcor® Minor 2,5 mg 28 comprimés (1552-017)

Grâce à l'existence d'alternatives génériques et de substituts thérapeutiques directs pour Emconcor® en Belgique, la santé et le bien-être de nos patients seront assurés. Le pharmacien sera en mesure de délivrer ces produits aux patients **jusqu'au 1**er **août 2020**.

Nous sommes actuellement en train d'établir un plan pour organiser le retour des marchandises. Vous serez informés en temps utile de ce plan pour le retour des produits.

Merck prend très au sérieux ses responsabilités envers ses clients. Ainsi, si vous avez la moindre question, veuillez nous contacter : 0032 2 686 0821.

Sincères salutations,

Christos Andriopoulos

Managing Director

Maria Ladygina

Head of SNO Belux

